

## Les mouvements ouvriers et les lois sociales au XIXe siècle

Le tumulte augmentait. C'étaient les grévistes qui envahissaient Montsou. Le bruit grandissait, on ne voyait rien encore, et sur la route vide un vent de tempête semblait souffler, pareil à ces rafales brusques qui précèdent les grands orages. Le roulement de tonnerre approchait, la terre fut ébranlée. Les femmes avaient paru, près d'un millier de femmes, aux cheveux épars. Et les hommes déboulèrent ensuite, deux mille furieux, une masse compacte qui roulait d'un seul bloc, serrée. Un grand cri s'éleva :  
– Du pain ! du pain ! du pain !  
La bande avait fait halte devant l'hôtel du directeur, le cri retentissait :  
– Du pain ! du pain ! du pain !  
Des pierres commencèrent à cribler la façade de l'hôtel. Un hurlement souffla en tempête, balayant tout.

Émile Zola, *Germinal*, 1885



1/ Qui a écrit ce texte ?

.....

2/ Que décrit-il ?

.....

3/ Cherche dans un dictionnaire la définition du mot gréviste.

.....

4/ À ton avis pourquoi ces ouvriers font-ils la grève ?

.....



**Jean Jaurès**, professeur de philosophie, est un connaisseur du monde ouvrier. Ayant étudié la pensée socialiste, il s'en rapproche de plus en plus et fonde, en 1905, un nouveau parti politique : la **Section française de l'Internationale ouvrière (SFIO)**. C'est un socialiste réformiste qui **cherche à améliorer le sort des ouvriers** en faisant voter des lois en leur faveur.

Les ouvriers ont organisé des **grèves** afin de **se faire entendre** sur leurs mauvaises conditions de travail. Ils ont fondé des **associations** et des **syndicats** afin d'organiser leurs actions.

Dans le même temps, les philosophes appelés **socialistes** ont cherché à **transformer la société** et à **améliorer le sort des ouvriers**. Ils ont constitué des partis politiques, fait élire des députés à l'assemblée, organisé des manifestations, grèves et révoltes.

5/ Qu'est-ce qu'un syndicat ?

.....

.....

6/ Quels moyens les ouvriers trouvent-ils pour faire entendre leurs revendications

.....

.....

### Réglementation du travail des enfants

« [...] **Article 2** - Les enfants devront, pour être admis, avoir au moins huit ans.  
De huit à douze ans, ils ne pourront être employés au travail effectif plus de huit heures sur vingt-quatre, divisées par un repos.  
De douze à seize ans, ils ne pourront être employés au travail effectif plus de douze heures sur vingt-quatre, divisées par un repos.  
**Article 3** - Tout travail de nuit est interdit pour les enfants au-dessous de treize ans.  
**Article 4** - Les enfants au-dessous de seize ans ne pourront être employés les dimanches et les jours de fête [...]. »

*Loi sur la réglementation du travail des enfants - 1841*

7/ Quelle est la nature de ce document ?

.....

8/ A ton avis, pourquoi ce texte a-t-il été rédigé ?

.....

9/ Combien de temps par jour pouvait travailler au maximum un enfant entre 8 et 12 ans ? Entre 12 et 16 ans ? Que penses-tu de ces règles ?

.....

10/ Qu'est-ce que les ouvriers ont obtenu grâce à leurs actions ?

.....

Les conditions de vie et de travail des ouvriers se sont améliorées. Des **logements décentes** se sont **construits**. Toutefois, leur **vie reste précaire** et beaucoup vivaient encore dans la **pauvreté** au **début du XXe siècle**.